

KeyPension Blue

Récoltez aujourd'hui ce que vous semez pour demain



Pour bien profiter de votre pension plus tard, pensez-y maintenant

Se constituer une épargne-pension complémentaire... c'est bien. Sans se priver et en bénéficiant d'avantages fiscaux immédiats... c'est mieux ! Avec KeyPension Blue, c'est possible ! Quel que soit votre tempérament, vous épargnez à votre rythme, jusqu'à 940 €¹ au maximum, pour profiter d'un capital complémentaire à l'âge de la retraite. De plus, vous bénéficiez chaque année d'une réduction d'impôt, de 30 % de la prime annuelle.

Une formule d'épargne-pension flexible

Vous désirez vous constituer un capital-pension complémentaire dans le cadre d'une formule flexible ? Vous souhaiteriez également bénéficier d'une garantie de capital de 100 %, à laquelle viendraient s'ajouter des participations bénéficiaires annuelles variables... ? Alors, KeyPension Blue est la solution. En effet, cette formule est destinée aux particuliers qui visent un rendement potentiellement élevé, tout en profitant d'une garantie sur leurs primes nettes investies.

Un rendement potentiellement élevé

Le rendement est entièrement constitué de participations bénéficiaires annuelles variables qui ne sont pas taxées. Les participations bénéficiaires³ sont définitivement acquises et sont ajoutées année après année à votre capital d'épargne constitué afin de produire à leur tour des intérêts.

Une liberté totale

Vous épargnez à votre rythme le montant de votre choix. Le montant légal maximal pour lequel vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt² est estimé à 940 € en 2016 (exercice d'imposition 2017), cela représente un effort d'épargne de 78,33 € par mois au maximum. La durée de votre contrat doit cependant être de 10 ans au minimum pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux. Toutefois, afin d'éviter des pénalités fiscales, mieux vaut ne pas toucher votre capital avant votre 60e anniversaire.

Vos avantages :

Garantie de 100 % sur vos primes



droit à une réduction fiscale importante

¹ Pour l'année 2016 (exercice d'imposition 2017) le plafond fiscal est de 940 euros.

² L'Administration fiscale ne prend en compte qu'une attestation fiscale « assurance épargne-pension » par an et par contribuable.

³ Sous réserve de l'acceptation de la FSMA.



Récoltez dès
aujourd'hui ce que
vous semez pour
demain

Vos avantages

- Garantie de 100 % sur vos primes nettes investies.
- Droit à des participations bénéficiaires annuelles variables.
- Liberté totale : vous versez ce que vous voulez, quand vous voulez, en tenant compte du plafond fiscal fixé chaque année par le législateur (estimation pour l'exercice d'imposition 2017 : 940 €).
- Rendement potentiellement élevé⁵.
- Droit à une réduction fiscale importante de 30 % des primes nettes investies.
- La taxe anticipative de 8 % qui est prélevée à 60 ans n'est dûe que sur la partie des réserves garanties. Les participations bénéficiaires ainsi que tout versement ultérieur sera libéré, de toute taxation.

Imaginez

Alice, 32 ans, décide de se constituer un capital-pension complémentaire grâce à KeyPension Blue et épargne chaque année 940 €.

| | |
|---|-------|
| Prime annuelle | 940 € |
| Réduction fiscale maximale ⁴ | 282 € |
| Centimes communaux ⁴ | 17 € |
| Coût réel de la prime annuelle ⁴ | 641 € |

Plus d'infos au sujet de KeyPension Blue ?
Consultez la fiche info financière sur
www.keytradebank.com.

⁴ Après réduction d'impôt de 30 % et en tenant compte d'une réduction moyenne de 6 % pour centimes communaux additionnels. Le rendement de KeyPension Blue est entièrement constitué de participations bénéficiaires annuelles variables. Les résultats passés ne constituent pas une garantie pour l'avenir. Le pourcentage de la participation bénéficiaire est attribué sous réserve d'acceptation de la FSMA et de l'Assemblée Générale des Actionnaires de Delta Lloyd Life.

Delta Lloyd Life SA, entreprise d'assurances agréée par la BNB (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles) et la FSMA (Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles) sous le n° de code 167 pour les Branches vie 21, 22, 23 et 27, la Branche 26 capitalisation ainsi que les branches d'assurances relevant du groupe d'activités non vie sauf assistance (A.R. 29.3.79 - 18.1.82 - 17.10.88 - 30.3.93 - M.B. 14.7.79 - 23.1.82 - 4.11.88 - 7.5.93 - 10.8.03), dont le siège social est situé Avenue Fonsny 38, 1060 Bruxelles, Belgique - TVA BE 0403 280 171- RPM Bruxelles- Compte Bancaire : 646-0302680-54 - IBAN BE42 6460 3026 8054 - BIC BNAGBEBB.